

"Pour une Université de service public en Bourgogne"

**Liste présentée par l'Intersyndicale
(SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNEP-FSU,
SNTRS-CGT, SupRecherche-UNSA)**

Le 7 février 2008, les Personnels et Etudiants de l'Université de Bourgogne vont réélire leurs 3 conseils dans le cadre de l'application de la loi LRU dont nous demandons toujours l'abrogation. En Bourgogne, et contrairement à ce qui s'est fait dans la majorité des universités (surtout pluridisciplinaires), la Présidence actuelle a choisi de minorer la représentation du personnel enseignant en limitant à douze le nombre de leurs élus au conseil d'administration, le rendant moins représentatif de la diversité.

Comme elle l'a toujours fait, la liste présentée par l'Intersyndicale défendra le maintien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans la Fonction Publique d'Etat, ainsi que le fonctionnement démocratique de toutes les instances de cette Université. Elle s'engage donc à mettre en œuvre, par le biais de ses représentants, une politique universitaire reposant sur quatre grands principes : **démocratie, laïcité, qualité et libertés académiques.**

L'Enseignement et la Recherche ne sont pas des marchandises mais **un service public**. Ils relèvent donc d'un développement qui ne les assujettit ni aux pouvoirs politiques ni aux intérêts économiques. Nous souhaitons une politique d'enseignement supérieur et de recherche ambitieuse pour l'Université de Bourgogne dans son espace régional, interrégional, national et international. Sa spécificité et sa force résident dans la pluridisciplinarité de ses formations et de ses projets scientifiques ainsi que dans la pluralité des partenariats et des débouchés professionnels.

Tout cela passe par le **maintien et le renforcement de la diversité** des formations, des composantes et des équipes de recherche dans le cadre de la nouvelle structuration imposée par le MEN en 4 grands domaines et 3 écoles doctorales. Il importe également de soutenir la création de nouvelles thématiques transversales en s'appuyant sur les IFR, la MSH, le BQR... L'avenir de l'Université de Bourgogne dépend à la fois de programmes de **recherche fondamentale** et de projets de recherche ciblés, en cohérence avec la carte des formations et l'ensemble des débouchés professionnels publics et privés.

Pour remplir son rôle, l'Université de Bourgogne doit pouvoir assurer un enseignement de qualité ouvert à tous.

- Cela ne peut se faire que par le maintien et la reconnaissance **des statuts des personnels** au sein de la fonction publique d'Etat. Concernant l'intégration des personnels précaires, sera mise en place une politique volontariste de gestion des compétences, d'offre de formation pour permettre leur insertion au sein de l'Université.
- Cela ne peut se faire que par le soutien de projets permettant une meilleure réussite des étudiants (notamment en licence) **et** qui ne soient pas exclusivement basés sur des heures supplémentaires (alourdissant encore plus la charge de travail des collègues) et des vacances.

Dans le cadre de la LRU, le **Conseil d'Administration** et son **Président** voient leur pouvoir renforcé. Plus que jamais, ils détermineront la politique de l'Université (budget, emplois, carrières, etc.). Cet accroissement de pouvoir entraîne une diminution des prérogatives des autres Conseils, des UFR et des laboratoires.

NOS PRINCIPAUX ENGAGEMENTS POUR LIMITER LES EFFETS DE LA LOI LRU :

- **N'appliquer qu'*a minima* les dispositions prévues par la loi**

COMMENT ?	<p>En défendant la collégialité, la présence d'élus dans toutes les instances d'évaluation et de recrutement, ce qui reste la meilleure arme contre l'arbitraire.</p> <p>En mettant en place des comités de sélection « stables » valables pour l'ensemble des emplois à pourvoir dans une discipline et fondés sur des élections avec composition paritaire (A/B), refusant le droit de veto présidentiel comme d'autres universités l'ont fait.</p> <p>En agissant pour qu'au niveau national soit rétabli un Mouvement national (avec « deuxième tour » pour pourvoir les postes laissés vacants et permettant les mutations).</p>
------------------	---

- **Obtenir des dotations budgétaires publiques qui évitent l'appauvrissement de l'offre de formation et de la recherche et son assujettissement à des intérêts strictement économiques et politiques.**

COMMENT ?	<p>En nous appuyant sur nos organisations syndicales et sur nos élus, au niveau local et au niveau national (CNESER, CTPU, CAEN) pour négocier avec nos partenaires.</p>
------------------	--

- **Respecter la démocratie et la transparence dans le fonctionnement de l'Université de Bourgogne.**

COMMENT ?	<p>En renforçant le rôle de proposition du CS et du CEVU.</p> <p>En maintenant les commissions d'experts par domaine (similaires à celles qui attribuaient les promotions locales) pour la répartition des PEDR, des primes, des promotions, des CRCT, etc.</p>
------------------	---

- **Défendre les formations et les métiers de l'enseignement et de la fonction publique**

COMMENT ?	<p>En identifiant et en valorisant clairement des parcours nationaux conduisant aux métiers de l'enseignement.</p> <p>En articulant notre action dans les conseils locaux avec celle de nos organisations syndicales et de nos élus au niveau national.</p> <p>En défendant les concours et métiers de la fonction publique aujourd'hui menacés.</p>
------------------	--

- **Défendre la démocratisation de l'enseignement**

COMMENT ?	<p>en soutenant localement par des moyens accrus (financiers et immobiliers) la formation professionnelle tout au long de la vie, une aide plus efficace à l'orientation des étudiants (SIO), l'enseignement à distance (CFOAD), le tutorat et toute mesure visant à améliorer la qualité de l'enseignement et la réussite des étudiants.</p>
------------------	---

Face aux corporatismes, face à la concentration et à la personnalisation du pouvoir, les listes intersyndicales, largement représentatives par nature, sont garantes de l'exercice de la démocratie et de la défense de tous.

Elles peuvent s'appuyer sur des structures organisées, locales et nationales, pour mettre en œuvre une réelle politique publique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Bourgogne.

Elles sont donc à même de défendre à la fois l'intérêt particulier, propre à chaque spécialité et l'intérêt commun et général de tous les personnels.